

19-12-2018

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 19 DÉCEMBRE 2018 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**Membres du conseil**

M^{me} Maryse Gouger, district n° 1;
M. Gyslain Loyer, district n° 2;
M. Denis Renaud, district n° 3;

M. Pierre Lépicier, district n° 4;
M. Sylvain Trudel, district n° 5;
M. Luc Ducharme, district n° 6;

Sous la présidence de la mairesse, Mme Audrey Boisjoly.
Le secrétaire-trésorier, M. Jeanoé Lamontagne, est présent.

LORS DE CETTE SEANCE EXTRAORDINAIRE, LES MEMBRES DU CONSEIL NE PEUVENT DISCUTER ET DÉCIDER QUE DES SUJETS CONCERNANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 ET LE PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS 2019, 2020 ET 2021.

422-2018

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions ;
3. Budget 2019 - Présentation et adoption;
4. Programme triennal d'immobilisations - Présentation et questions;
5. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 2

Période de questions

La mairesse invite les citoyens à la période de questions.

423-2018

Budget 2019

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'adopter le budget suivant pour l'année 2019 :

REVENUS			BUDGET 2019		
	2018		2019		
RÉSIDENTIEL SEULEMENT					
Taux de la taxe foncière	0.630 \$	/ 100\$	0.650 \$	/ 100\$	
Sureté du Québec	0.129 \$	/ 100\$	0.129 \$	/ 100\$	
Compensation - d'eau potable aq. Félix	108.00 \$		108.00 \$		
Compensation - d'eau potable aq. Belleville	575.00 \$		575.00 \$		
Compensation - service d'égoût	132.00 \$		132.00 \$		
Compensation - matières résiduelles	210.00 \$		210.00 \$		
		%			%
TAXES (foncière, police, compensations, sectorielles)	6 709 168	85.7%	7 015 202		85.8%
PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES <small>bureau de poste, écoles et commission scolaire</small>	146 400	1.9%	150 568		1.8%
REVENUS SOURCES LOCALES	703 400	9.0%	703 826		8.6%
TRANSFERTS	265 958	3.4%	307 976		3.8%
TOTAL REVENUS	7 824 926 \$	100.0%	8 177 572 \$		100.0%

SUITE DE LA RÉOLUTION 423-2018

	DÉPENSES		BUDGET 2019	
	2018		2019	
ADMINISTRATION	1 026 981	13.1%	1 167 922	13.8%
SÉCURITÉ PUBLIQUE POLICE	860 855	10.1%	881 300	10.4%
SÉCURITÉ PUBLIQUE INCENDIE & CIVILE	643 059	7.6%	654 433	7.7%
SÉCURITÉ PUBLIQUE CONTRÔLE CANIN	25 000	0.3%	25 000	0.3%
TRANSPORT	1 620 417	19.1%	1 708 345	20.1%
HYGIENE DU MILIEU	1 236 734	14.6%	1 297 136	15.3%
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Office municipal d'habitation) Cotisation annuelle	4 000	0.0%	5 000	0.1%
URBANISME & DÉVELOPPEMENT	476 086	5.6%	511 143	6.0%
COMMUNICATION, LOISIRS & CULTURE	904 441	10.7%	961 583	11.3%
FRAIS DE FINANCEMENT (à l'ensemble)	137 464	1.6%	170 782	2.0%
FRAIS DE FINANCEMENT (aux secteurs)	146 488	1.7%	191 628	2.3%
REMBOURSEMENT CAPITAL (à l'ensemble)	395 714	4.7%	351 162	4.1%
REMBOURSEMENT CAPITAL (aux secteurs)	325 286	3.8%	370 138	4.4%
TRANSFERT ACTIVITÉS D'INVEST. (IMMO.)	20 000	0.2%	189 200	2.2%
	7 822 525	93.2%	8 484 772	100.0%
AFFECTATIONS & RÉSERVES				
RÉSERVE DROIT SUR LES SABLÈRES	25 000			
FONDS RÉSERVÉS POUR SITES CONTAMINÉS	20 000			
FONDS RÉSERVÉS POUR BACS (remplacement)	(20 000)		(25 000)	
FONDS RÉSERVÉS TECHNOLOGIES			50 000	
SURPLUS ACCUMULÉ			(322 200)	
SURPLUS ACCUMULÉ AQUEDUC AFFECTÉ	(22 599)		(10 000)	
TOTAL	7 824 926		8 177 572	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

424-2018
Programme triennal
d'immobilisations
2017, 2018, 2019

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que le programme triennal des dépenses d'immobilisations de cette Municipalité, pour les années 2019, 2020 et 2021, soit établi comme suit :

Programme triennal d'immobilisation		2019	2020	2021	total	Surplus	Subvention	Dette
Sécurité incendies	Camionnette	55 000			55 000			55 000
Sécurité incendies	Appareil respiratoire			150 000	150 000			
Sécurité incendies	Appareils de communication radio	35 000			35 000	35 000		
Sécurité incendies	Caserne incendie	4 000 000			4 000 000		2 400 000	1 600 000
Sécurité incendies	Camion échelle	1 200 000			1 200 000			1 200 000
		5 290 000	0	150 000	5 440 000	35 000	2 400 000	2 855 000
Travaux publics	Camionnette	195 000			195 000			195 000
Travaux publics	Achat bacs matières résiduelle	25 000	25 000	25 000	75 000	25 000		
Travaux publics	Station eaux usées	4 670 859			4 670 859		2 180 290	2 490 569
Travaux publics	TECQ MTQ Barrette et Joliette	4 583 077			4 583 077		3 058 163	1 524 914
Travaux publics	Rue Suzanne	535 000			535 000			535 000
Travaux publics	Agrandissement site neiges usées	293 603			293 603			293 603
Travaux publics	Faubourg phase 3 - Pavage bordure et éclairage	654 840			654 840			654 840
Travaux publics	Prolongement Henri-L. Chevette		1 350 000		1 350 000			
Travaux publics	Refaire réseaux aqueduc rue des Sources et des Ormes		258 000		258 000			
Travaux publics	Réfection rang Frédéric		530 000		530 000			
Travaux publics	Refaire ponceaux 1er rang Ramsay & 2e Castle Hill		145 000		145 000			
Travaux publics	Éclairage au DEL	120 000			120 000			120 000
Travaux publics	Réfection rang Saint-Martin pavage et drainage			930 000	930 000			
		11 077 379	2 308 000	955 000	14 340 379	25 000	5 238 453	5 813 926
Urbanisme	Programme Réno Québec	200 000			200 000	100 000	100 000	
Urbanisme	Programme de mise aux normes des installations septiques 5 ans	500 000			500 000			500 000
		700 000	0	0	700 000	100 000	100 000	500 000
Loisirs	Installation de jeux de pétanque	498 137			498 137		180 000	318 137
Loisirs	Restauration de la bibliothèque	150 000			150 000			150 000
Loisirs	Sentiers multifonctionnels	51 000			51 000	10 200	40 800	
		699 137	0	0	699 137	10 200	220 800	468 137
		17 766 516	2 308 000	1 105 000	21 179 516	170 200	7 959 253	9 637 063

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

425-2018

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud, il est résolu qu'à 20 h 10 la présente séance soit levée.

Audrey Boisjoly
Mairesse

Jeannoé Lamontagne
Secrétaire-trésorier et directeur général

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».